



Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean

Renouvellement de la Politique culturelle du Québec

Mémoire

1640, Ave Hamilton est, Alma (Québec) G8B 4V1
Tel : 418-662-6623 – Télécopie 418-662-1071
Cultureslsl.ca

Juin 2016

Table des matières

Préambule	3
L'organisme	3
Résumé	4
Une culture ancrée dans le territoire, vers le développement durable	5
<i>Une économie culturelle territoriale planifiée</i>	5
<i>Une nouvelle économie qui bouleverse le secteur culturel</i>	7
<i>La culture au cœur des économies régionales et de la société</i>	9
Pour une politique actualisée	12
<i>Une politique culturelle encore bien vivante</i>	12
<i>Actualiser la politique</i>	15
<i>Faire face aux changements</i>	17
Recommandations	19

Préambule

« La créativité et la culture sont des leviers importants du développement personnel et social et une force motrice de la croissance économique dans la société de la connaissance. Elles sont au centre de la compétitivité « globale » et façonnent les territoires et les économies locales d'une nouvelle manière créative. - OCDE »

Nous saluons et remercions le Gouvernement du Québec et le ministre de la Culture et des Communications du Québec, Monsieur Luc Fortin, de nous convier à cette vaste consultation québécoise pour le renouvellement de la Politique culturelle du Québec. Près de 25 ans nous sépare de l'adoption de la première politique culturelle du Québec. Beaucoup de progrès ont été accompli depuis mais il devenait évident face aux changements et bouleversements vécus dans le secteur de la culture et aux défis qui nous sont posés par le développement durable et la mondialisation des échanges, qu'une relecture de la politique s'imposait. Nous croyons que cette exercice d'actualisation sera le coup d'envoi nécessaire et attendu de l'ensemble des forces culturelles du Québec pour se (re)projeter dans l'avenir.

L'organisme

Ce mémoire est une réalisation de ***Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean*** (le Conseil régional de la culture au SLSJ) dans le cadre du ***Renouvellement de la Politique culturelle du Québec*** annoncée par la ministre de la Culture et des communications, Madame Hélène David, en février 2016.

Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean est un organisme sans but lucratif fondé en 1977 par l'initiative du milieu culturel régional.

Nous sommes est un regroupement régional dont les membres, individus et organismes, proviennent du milieu des arts, de la culture et des communications, de partenaires institutionnels (éducation, villes, MRC) et de supporteurs de tout horizon qui s'associent afin :

- de défendre les intérêts de la culture ;

- d'assurer une représentation de l'ensemble du secteur auprès des instances publiques et décisionnelles ;
- de favoriser le développement du secteur en accord avec son milieu et les partenaires ;
- d'assurer le développement des compétences des professionnels du secteur et
- d'offrir des services au secteur culturel de la région.

Nous intervenons principalement auprès du milieu culturel professionnel du Saguenay-Lac-Saint-Jean dont les principales composantes économiques sont les arts, la culture et les communications et nous travaillons également en étroite collaboration, au niveau national, avec les autres CRC des régions et les organismes et regroupements nationaux en arts et culture au Québec.

Résumé

Notre mémoire abordera principalement des enjeux de culture dans un contexte de développement culturel durable et territorial (régional) en valorisant l'identité des territoires, en exploitant le potentiel créatif des communautés et des forces culturelles en présence.

À cet égard, la nouvelle politique culturelle du Québec sera un levier permettant d'associer les communautés, les décideurs, les créateurs, les artistes et organismes culturels et tous les autres intervenants interpellés par la culture au devenir du Québec culturel et des régions.

À l'instar des autres secteurs économiques auxquels l'État participe et investit, **la politique se voudra l'expression d'une volonté gouvernementale de considérer, à juste titre dans la nouvelle économie mondiale, la culture comme un secteur économique vital pour le Québec.**

Nous sommes d'avis que **les fondements de la politique actuelle sont encore d'actualité, mais qu'elle doit être actualiser afin de relever les nouveaux défis** posés par l'évolution des pratiques culturelles, des technologies, de la mondialisation des marchés, des nouvelles créations numériques, des nouvelles pratiques artistiques, dans l'esprit d'une occupation culturelle des régions et des communautés locales et d'une participation citoyenne au devenir de la culture.

Tout cela, en maintenant nos actifs et nos acquis culturels actuels et en visant **l'amélioration des conditions de travail, de création, de production des créateurs, travailleurs et organismes** qui sont et seront toujours les piliers de l'écologie culturelle d'aujourd'hui et de demain.

Nous appuyons la réflexion actuelle sur la culture entreprise par l'état et reconnaissons toute l'importance **du caractère essentiel de notre culture francophone** qui participe à l'identité du Québec et des toutes ses régions et nous distingue en Amérique et ailleurs dans le monde.

Nous réitérons notre position que **la nouvelle politique devrait engager tous les paliers du gouvernement interpellés par la culture** à s'inscrire dans le développement économique de la culture partout au Québec.

À cet égard, les leviers de l'état ainsi que les organismes dédiés à la culture comme le CALQ et la SODEC, et le MCC à titre de maître d'œuvre de la politique, seront conviés par la politique à **la mission de développer l'économie de la culture du Québec**.

Une culture ancrée dans le territoire, vers le développement durable

Une économie culturelle territoriale planifiée

Ce nouveau siècle appelle toutes les communautés à s'inscrire aux défis du **développement durable**. Le Québec s'est engagé dans cette direction, en adoptant son **Agenda 21 de la Culture**, reconnaissant de fait que le social, la culture, l'environnement et l'économie font un dans une perspective de reconnaître des droits aux générations futures. La qualité des collaborations exigées entre les différents acteurs des 4 piliers du DD démontre ainsi la volonté et la capacité d'une communauté, d'une ville, d'une province ou d'une nation à suivre les préceptes du développement durable.

L'économie créative s'inscrit également dans une approche de développement durable car la culture est reconnue comme étant son quatrième pilier. **Le Québec est proactif dans ce domaine, en instituant un Agenda 21 de la culture,**

reconnaissant ainsi le caractère spécifique de la dimension culturelle et son importance dans toutes les sphères de la société. Ainsi, on reconnaît que la part économique des secteurs de la culture et des communications dans une économie est un indicateur de développement durable (impact économique, social et humain), permettant d'évaluer la performance du Québec (et ses régions) dans un contexte d'occupation culturelle des régions.

En vertu du mandat de l'*Agenda 21 de la Culture*, le ministère de la Culture et des Communications exerce un leadership auprès de l'appareil gouvernemental afin d'associer les autres ministères et organismes d'état dans l'accomplissement d'un développement culturel ouvert et inclusif.

Par exemple, c'est dans cet esprit de collaboration que la ***Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture*** s'est mise en place à la fin des années 90, bien avant l'adoption de l'*Agenda 21*.

La ***Stratégie*** a permis, dans le cadre d'une entente interministérielle, de déployer partout au Québec un service de développement des compétences des travailleurs culturels (bassin de plus 130 000 travailleurs salariés et autonomes) assurant ainsi **l'employabilité des travailleurs, la croissance et la compétitivité du secteur et son essor au plan local, national et international.**

La concertation entre le MCC et le MEQ a également donnée de bons résultats et **nous devons poursuivre les engagements actuels afin que la clientèle scolaire, à partir du primaire, soit en contact, exposée aux pratiques artistiques variées et aux produits culturels, et puisse avoir accès à l'apprentissage des arts.**

De telles initiatives gouvernementales (entente interministérielle) seraient donc souhaitables dans bien des dossiers culturels où souvent il arrive que deux ministères aux missions différentes interviennent dans le secteur culturel sans toutefois harmoniser leurs interventions respectives, ce qui créent parfois des distorsions indésirables. **L'état doit également se donner la mission de faire reconnaître auprès du gouvernement fédéral ses compétences territoriales dans le domaine des arts, de la culture et des communications.**

L'occupation et le développement durable des territoires s'appuient également sur une **approche collective de planification et de collaboration de tous les**

intervenants. La culture et ses principaux acteurs, pour prendre tout son sens, s'oblige intrinsèquement envers sa communauté à la révéler dans l'affirmation de son identité territoriale (passé, présent et futur), par ses produits culturels, dans l'expression langagière des habitants, son histoire et ses particularités, son patrimoine passé et vivant, sa créativité artistique et bien d'autres. **Pour assurer une pérennité et une harmonisation des actions, les acteurs socio-économiques et culturels des régions se doivent d'opérer une planification rigoureuse et stratégique du développement territorial.**

À cet égard, **la prochaine politique devrait prévoir des objectifs, des mécanismes, des moyens et des ressources qui permettront de soutenir la prise en compte collective du développement d'une culture durable répondant aux spécificités de chaque région.** Actuellement interlocuteurs privilégiés du développement culturel régional auprès du ministre de la culture, les ***conseils régionaux de la culture (CRC)*** disposent d'une expertise reconnue et d'un **contact de proximité avec leur communauté régionale**, assurent le regroupement et la mobilisation des forces vives du milieu, opèrent un service de formation continue auprès des travailleurs culturels et favorisent le développement culturel du territoire depuis près de quarante ans.

Dans une perspective de planification territoriale durable de la culture, **les CRC sont tout indiqué pour accomplir les rôles qui leur sont dévolues** et à continuer leur mandat actuel dans le cadre de la prochaine politique culturelle.

Par ailleurs, **les communautés régionales devraient disposer d'un levier financier spécifique, un fonds d'intervention en culture qui assurerait le développement culturel à court, moyen et long terme.** La fiscalité pourrait également jouer un rôle important en stimulant, par des stratégies propices, les économies culturelles des régions.

Une nouvelle économie qui bouleverse le secteur culturel

La nouvelle économie du savoir, qui révolutionne les marchés actuellement, réfère principalement aux **INDUSTRIES DE LA CRÉATIVITÉ**, ce qui constitue aujourd'hui la frontière la plus avancée des activités culturelles. L'économie globale actuelle nous offre ici de nouvelles avenues en accédant à des marchés

étendus, à des produits spécifiques proposant de nouvelles expériences culturelles, et s'adressant à des niches particulières, tant aux clientèles d'ici ou d'ailleurs.

Avec le déploiement des communications et des avancées du monde numérique, à l'heure d'Internet et des médias sociaux, les processus économiques traditionnels sont bouleversés, tout en ayant un impact à maints égards significatif sur la création, la production et les pratiques culturelles.

De fait, la démocratisation des moyens de production suscitée par les avancées scientifiques et technologiques permet de plus en plus la délocalisation des pôles de production artistique et culturelle. Ceci vient donc favoriser l'occupation culturelle des territoires et l'éclosion de nouveaux modèles d'affaire où la petite et moyenne entreprise culturelle joueront un rôle plus important dans la diversification des économies locales, hors des grands centres ou en contexte rural.

Ainsi, l'apparition de nouveaux pôles culturels locaux et municipaux, la participation accrue des citoyens à la culture et la hausse des besoins en équipements et infrastructures de la part de communautés culturelles dynamiques ajouteront **une pression supplémentaire sur les investissements et les capitaux nécessaires à leur développement culturel et social.**

Incidemment, plusieurs filières culturelles seront ainsi revisitées et les principaux acteurs de la culture devront revoir leur approche et progresser vers la nouvelle économie créative, plus intégrée au corps social, plus engageante pour le citoyen. L'émancipation culturelle des localités sera davantage affirmée, valorisée et inscrite à part entière dans le « paysage culturel » des régions.

La politique devra donc considérer ces aspects conjoncturels qui obligeront un virage vers une nouvelle économie culturelle décentralisée, participative, « médiative » qui exigera des pouvoirs publics, des acteurs culturels et du privé des investissements pour assurer cette transition.

Le Québec et ses régions qui sont également, à leur niveau respectif, des creusets d'identités particulières d'où émerge un potentiel culturel important à exploiter et à mettre en marché, **la nouvelle politique pourra à cet égard favoriser le**

développement des potentiels territoriaux en valorisant et soutenant les démocraties civiles et publiques, régionales et locales, et les forces culturelles en jeu.

La culture au cœur des économies régionales et de la société

Depuis les années 60-70, on a vu plusieurs villes et communautés, entre autres européennes et américaines (Bourges, Avignon, Bilbao, Barcelone, Arles en Europe - Projet Main Street aux États-Unis, etc.), baser leurs nouvelles stratégies de développement sur la capacité de la culture à revigorer des économies en chute libre, suite à la disparition de certaines filières industrielles entre autres, et se redonner une nouvelle vitalité économique.

La culture a constitué à cet égard un facteur clé sur lequel ces économies régionales se sont appuyées pour prendre le virage de la nouvelle économie. Nombres d'études considèrent que la culture contribue de 3 à 7 % des emplois dans les économies nationale ou régionale, et voire plus : au Royaume-Uni 4,5% de tous les emplois, aux États-Unis 2,4 % et 7% dans l'Union Européenne.

Selon une étude réalisée par le ***Conference Board du Canada***, l'empreinte économique du secteur culturel du Canada avait une valeur de 84,6 milliards de dollars en 2007, ce qui représentait 7,4 % du produit intérieur brut réel du Canada. Au Québec, le PIB de la culture atteignait en 2009, 12,5 milliard sur un PIB global de 249,2 milliard, soit 5% du PIB québécois !

La culture au Saguenay-Lac-Saint-Jean représentait, en 2012, 2% du PIB de la région, soit 211,6 millions \$ comparativement à 136,4 millions \$ pour l'agriculture, 120,2 millions \$ pour la foresterie, 392 millions \$ pour la fabrication du papier et 231 millions \$ pour les mines.

Notre région (éloignée) dispose certes d'un réservoir de créativité et de ressources humaines en culture fort enviable et dynamique, alimentée et secondée par un réseau éducatif régional suffisamment bien ancré dans son milieu, mais demeure tout de même fragilisée en raison de **capitaux et d'investissements publics et privés insuffisants pour exploiter tout son potentiel en culture.**

L'approche économique du modèle intersectoriel du Québec, qui évalue l'impact d'un secteur sur le plan des investissements, montre des données (non régionalisées) sous un angle différent concernant la création d'emplois. Ainsi, **le secteur de la culture générerait, pour un même investissement, plus d'emplois (salarié et autonome) que la foresterie (x 2), l'agriculture (x 1,8), les mines (x 5) et la fabrication du papier (x 3).**

La culture demeure une source d'emplois spécialisés et diversifiés (plus de 130 000 emplois au Québec, plus de 150 métiers et professions en culture), d'exportations et de revenus à l'échelon national et local. Pour le Québec et les régions, l'enjeu de la main-d'œuvre culturelle est crucial. Cette main-d'œuvre représente en effet la pierre angulaire, la principale ressource de l'économie culturelle et créative, locale et nationale.

Dans l'ensemble des pays développés, la culture est également l'un des principaux facteurs d'attractivité de la plupart des destinations touristiques. Le duo tourisme et culture est un moteur économique puissant lorsque bien planifié et harmonisé avec les principaux acteurs locaux.

Dans les zones rurales, le tourisme culturel est utilisé pour soutenir les modes de vie et l'artisanat traditionnel et maintenir les populations locales menacées par l'exode rural. Le tourisme culturel peut donc être particulièrement important là où on ne dispose généralement guère d'autres sources de revenus.

Avec la démocratisation des moyens de production et l'évolution du numérique, on peut considérer la production et l'occupation culturelles locales une réalité de plus en plus accessible. Pour cela, il faudra notamment investir davantage dans les infrastructures numériques pour brancher les économies culturelles locales à la planète.

La nouvelle politique devra faire **une place importante à la main-d'œuvre culturelle, aux artistes, entrepreneurs culturels, salariés ou autonomes** en travaillant de pair avec les autres institutions gouvernementales (ex : le MESS pour l'insertion professionnelle et le développement des compétences, la CSST, le ministère des Finances et Revenu Québec et la fiscalité); en assurant des conditions de travail adéquates, des investissements plus soutenus à la création et la production artistiques; en visant une fiscalité plus créative qui tient compte

des spécificités des disciplines et des domaines culturels et voit à des mesures de rétention de la main-d'œuvre en région.

Outre l'aspect économique et la création d'emplois, la culture est une **composante majeure du cadre de vie, un liant essentiel au corps social, une source de revenus et un levier de créativité pour la production de biens et services nouveaux**. La culture devient un moteur du développement humain, un moyen de mener une vie intellectuelle, émotionnelle, morale et spirituelle plus satisfaisante, favorisant ainsi l'agrégation des cerveaux et des compétences nécessaires à l'éclosion d'une économie basée sur le savoir et la créativité.

La médiation culturelle, prenant une place de plus en plus grande dans l'écosystème culturel actuel, valorise le lien entre culture et développement durable, stimule les relations culture/société auprès des différentes clientèles en périphérie du vaste monde culturel et, ce faisant, contribue à alimenter l'intérêt du citoyen à la pratique des arts et aux bienfaits des produits culturels. Bien au-delà du simple contact ou de la consommation passive du produit culturel, **la médiation culturelle procure aux citoyens et à la collectivité une participation active au plan local à la vie culturelle et sociale**.

Ainsi, de nombreuses recherches démontrent que **les activités créatives sont des sources d'expérience d'apprentissage positives** : la pratique ou l'exposition à des formes d'activités artistiques et culturelles peuvent contribuer à améliorer les capacités de communication, promouvoir la pensée créative, développer la socialisation et améliorer la capacité d'apprentissage.

Les bibliothèques et les programmes de lecture, par exemple, contribuent à améliorer l'alphabétisation et l'acquisition du langage. La pratique des activités créatives font souvent appel aux technologies de l'information et de la communication, valorisent l'estime de soi et la sociabilité et aident à acquérir des compétences essentielles en technologie de l'information.

La pratique de la musique apporte des bienfaits pour l'individu tant sur les plans personnel, affectif, émotionnel, intellectuel, éducatif et professionnel, contribuant ainsi à former des citoyens davantage actifs et engagés dans le devenir de leurs collectivités. L'apprentissage de la musique et des arts devrait être accessible à tous les élèves du Québec.

Tout le monde reconnaît aujourd’hui **l’intérêt d’équipements culturels pour la qualité de vie d’un quartier, le renforcement de l’image de marque des territoires**, les retombées en emploi et revenus suscitées par **l’attraction touristique du patrimoine, des monuments, expositions et festivals**.

La culture est ainsi une fabrique d’identités, un puits d’histoire, l’expression d’une langue, un facteur de positionnement dans un monde complexe et multiple, une source de fierté pour les communautés, une vision économique et sociale qui permet de se démarquer des uns et des autres et de communiquer avec le monde.

En résumé, investir dans l’économie culturelle contribue à revigorer les collectivités et les régions, est créative d’emplois diversifiées, répond au bien-être des personnes, participe à la cohésion sociale des communautés et son empreinte écologique est relativement minime en comparaison aux autres secteurs économiques traditionnels.

Nous sommes ainsi d’avis que la nouvelle politique culturelle devra avoir une grande préoccupation de son rôle économique et social dans le développement des régions culturelles du Québec.

Pour une politique actualisée

Une politique culturelle encore bien vivante

Tous les acteurs culturels sont conscients des évolutions technologiques, sociales et environnementales qui ont marqué les 25 dernières années. La politique culturelle adoptée en 1992 a depuis grandement contribué à l’essor du secteur, tel qu’on le connaît aujourd’hui.

Les grands objectifs mis de l’avant par la politique de l’époque nous apparaissent toujours pertinents. Nous croyons que la vision des acteurs culturels et du gouvernement du début des années 90, exprimée alors dans la politique culturelle, recouvrait également l’essentiel des espoirs de cette génération, espoirs qui demeurent encore à bien des égards un défi à relever. Pensons

notamment au statut socio-économique des travailleurs culturels et des artistes, du sous-investissement de beaucoup d'organismes, de l'occupation culturelle des territoires et d'une participation citoyenne plus active.

Mais reprenons ce texte qui concluait la politique culturelle de 1992 et qui résume bien l'importance de la culture et de sa politique :

« La politique culturelle doit demeurer un instrument souple et évolutif. C'est pourquoi ses orientations seront actualisées au terme d'une période de cinq ans. De plus, les actions mises de l'avant seront périodiquement revues et évaluées en fonction des orientations, et il va de soi que de nouvelles mesures pourront s'ajouter au plan d'action qui est proposé.

*La politique culturelle a été élaborée en fonction de trois grands axes: **l'identité culturelle, la création et les arts, et l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle.** Ces axes répondent aux besoins et particularités de trois clientèles distinctes : **la collectivité, les créateurs et artistes, et les citoyens.** Les interventions gouvernementales sont ainsi conçues en fonction de préoccupations liées à ces trois axes et à ces trois clientèles.*

*Cette politique réaffirme l'importance de certaines des composantes les plus fondamentales de la spécificité culturelle du Québec : **la langue française, la mémoire et l'héritage collectifs inscrits dans le patrimoine culturel,** la contribution des **Québécois de toute origine** à la définition de la culture québécoise et l'ouverture du Québec aux cultures du monde. **Diverses mesures sont proposées pour réaffirmer, valoriser ou renforcer ces composantes.***

*Des mesures seront aussi mises en place pour consolider les forces de la vie artistique et culturelle du Québec et favoriser le dynamisme de l'ensemble des intervenants du secteur. Les organismes artistiques ou les industries culturelles, les bibliothèques publiques ou les musées, les salles de spectacle et de cinéma ou les centres d'archives, par exemple, **bénéficieront d'un soutien plus adapté aux besoins actuels et aux réalités des diverses régions québécoises.** Un des aspects les plus novateurs de cette politique est qu'elle **fait une place prépondérante aux citoyens.** Plusieurs actions sont proposées pour que l'école, les médias et*

le cadre quotidien de vie favorisent et amplifient la dimension culturelle de la vie courante; d'autres visent à faciliter l'accès des citoyens à une offre variée dans le domaine culturel, de même que l'accès aux lieux qui diffusent la culture; certaines de ces actions mettent aussi l'accent sur **la promotion et la valorisation de la pratique d'activités culturelles par les Québécois.** (...)

Enfin, un autre des virages majeurs que permet cette politique a trait à la réorganisation des responsabilités dans le domaine des arts et de la culture. En effet, le rôle du ministère des Affaires culturelles, qui devient un ministère de la Culture, sera modifié dans un souci d'actualiser la gestion culturelle publique et d'en augmenter l'efficacité; **l'apport de plusieurs ministères au développement culturel s'accroît aussi;** les grandes institutions culturelles d'État sont mises à contribution pour la réalisation de plusieurs des objectifs de la politique culturelle; **les responsabilités des municipalités locales et régionales sont appuyées par de nouveaux mécanismes de concertation et de collaboration avec le ministère de la Culture.**

Le partenariat est de fait une constante très importante de cette politique. **L'État s'engage à revoir son rôle, à actualiser ses interventions et à accroître sa contribution. Mais son apport ne sera efficace que si l'ensemble des autres intervenants, qu'ils agissent au palier municipal, régional ou national et qu'ils relèvent du secteur privé, public ou parapublic, acceptent de participer davantage.** Une politique culturelle est un moyen important, certes, pour servir le développement culturel, mais elle ne peut être le seul. Il faut espérer qu'elle ait un effet d'entraînement et que, dans son sillage, se multiplient et se conjuguent les efforts. **D'ailleurs, plusieurs des actions qu'elle met de l'avant se feront en concertation et sur la base d'un appariement des efforts financiers des associations, des milieux culturels, des entreprises ou des municipalités.** »

Depuis, certes, plusieurs actions gouvernementales ont été mises de l'avant afin de corriger certaines lacunes dans l'écologie de la culture, ou répondre à des impératifs économiques : des politiques appliquées aux filières culturelles (livre, musée, cinéma) ou des programmes et mesures spécifiques (stratégie de développement de la main-d'œuvre, statut économique de l'artiste, Fonds de

stabilisation, fiscalité revisitée, Plan culturel numérique, etc.) visant soit à corriger des problématiques particulières ou conjoncturelles, ou soit davantage outiller le secteur culturel (Mécénat Placement Culture). Par contre d'autres sont demeurés en plan ou non pas atteints tous les objectifs escomptés (Rapport L'Allier, Statut socio-économique de l'artiste).

Il n'en demeure pas moins qu'il reste encore des défis importants devant nous afin d'accomplir l'occupation culturelle du Québec et ses régions.

En s'arrimant ainsi aux fondements, déjà évoqués, de la politique culturelle actuelle, et sur la base des attentes exprimées jusqu'ici par les forces culturelles du Québec, nous pouvons avec le recul et le chemin parcouru ces 25 dernières années, être en mesure collectivement de recadrer l'action gouvernementale, relancer le leadership de nos institutions culturelles, réaffirmer le rôle essentiel de l'état dans la mission culturelle du Québec et reconnaître l'importance de son apport économique et social sur tout le territoire du Québec.

Actualiser la politique

Bien entendu, nous devons également tenir compte que depuis, l'environnement mondial et technologique a beaucoup évolué, que les échanges économiques ont muté et bousculé les pratiques commerciales locales et régionales, que les états et le droit civil et parlementaire peinent à s'adapter aux nouvelles réalités du marché mondial, que bien des produits culturels ont migré vers l'univers numérique et impacter les droits d'auteur, que tout cela occasionne des ajustements nécessaires et qu'il est de notre intérêt à tous de livrer un monde meilleur et durable aux générations futures.

Nous sommes ainsi d'avis d'actualiser la politique culturelle du Québec en considération des changements importants qui sont apparus dans les sphères culturelle, technologique, économique et environnementale des 25 dernières années. De l'actualiser, tout d'abord, pour les intérêts d'un milieu culturel qui en a drôlement besoin, et pour les tous les bénéfices qu'en tire globalement notre société.

L'actualisation de la politique actuelle doit s'inscrire dans l'esprit de l'Agenda 21 de la culture et du développement durable, dans un contexte

d'investissement économique des territoires du Québec. Nous avons déjà des outils en place au gouvernement. Il nous apparaît donc nécessaire, sous ce point de vue, d'engager encore plus l'État, et ses institutions responsables de la mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle, à assumer pleinement un leadership de coopération dans l'atteinte des objectifs fixés par la dite politique.

Nous croyons que cette nouvelle politique en sera une de collaboration avec les différentes instances gouvernementales qui agissent de près ou de loin dans la sphère culturelle québécoise, que ce soit sur le plan économique, sociale ou autres. Outre le ministère de la culture et ses organismes affiliés, plusieurs ministères peuvent être interpellés : le tourisme, l'éducation, Emploi-Québec, les affaires internationales, l'économie sociale, la stratégie Jeunesse, Loto-Québec, Hydro-Québec pour n'en nommer que quelques-uns.

La culture est en soi une activité économique et sociale qui rayonne et agit sur les êtres et sur les communautés. Elle émerge ici et ailleurs et n'épouse aucune forme de contrainte spatiale que celles propres aux créateurs ou aux entrepreneurs culturels.

À la différence des ressources minérales qui doivent impérativement être exploitées sur place et souvent traitées et transformées ailleurs, le produit culturel se présente sous différentes formes, est soit unique ou multiplié à l'infini, a un caractère local ou international, mais est principalement le fruit de la créativité, celle que l'on retrouve partout sur le territoire. Il s'agit tout simplement de l'exploiter.

Toutes les régions du Québec sont ainsi pourvues d'un potentiel de créativité qui détermine et façonne son visage culturel. En investissant davantage dans les communautés, on assure la viabilité culturelle des régions, on maintient nos créatifs sur place et on pérennise le développement du tissu culturel et social local.

A cet égard, la politique se doit d'être interventionniste, reconnaître l'identité culturelle de chaque région et la soutenir vigoureusement. L'affirmation culturelle du Québec ne doit pas seulement avoir un point de vue national, mais davantage territorial, régional, communal et citoyen.

Faire face aux changements

Faire face aux changements ne veut pas nécessairement dire reconstruire ou repartir de zéro, mais plus souvent qu'autrement s'adapter aux nouvelles situations ou aux réalités en mouvance.

Nous sommes ainsi conviés en tant qu'acteurs dans le monde culturel du Québec à ré-enligner, à ajuster, bonifier notre politique culturelle à l'aune des évolutions récentes.

La nouvelle politique doit s'autoriser des mécanismes d'action, clairs et souples, des outils et moyens qui permettent à ses institutions d'agir lorsque la situation l'exige et ne pas se cantonner dans la sphère bureaucratique mais devenir un outil pour les clientèles qu'elle dessert. Trop de débats et de dossiers sont demeurés en suspend tel le ***Rapport l'Allier***. En ce sens aussi, la question des droits d'auteur versus le numérique, la mondialisation des échanges et la concentration de plus en plus évidentes des produits culturels reste des sujets d'actualité sur lesquels nos institutions culturelles et l'état seront encore vivement interpellés dans les prochaines années.

La politique ne doit pas être passive mais plutôt prôner un **leadership de changement** auprès de l'appareil gouvernemental, être proactive dans ses engagements envers le milieu culturel et les communautés qu'elle dessert. À ce titre *l'Agenda 21 de la culture* est un grand pas en avant que nous devons poursuivre. Il en est ainsi pour **la médiation culturelle : en s'inspirant des principes du développement durable, elle favorise le changement en initiant des actions et des rencontres actives entre le monde culturel et la société pour ainsi modeler et accentuer la citoyenneté culturelle du Québec**. La politique se doit d'être l'expression du changement si elle veut initier le changement attendu, adapté aux nouvelles réalités et en phase avec les forces culturelles du Québec.

L'importance de l'économie de la culture nous semble peu affirmer auprès des agents économiques de l'appareil gouvernemental, des programmes et des mesures d'investissement mises à la disposition des entrepreneurs et des entreprises, auprès des capitaux publics (Caisse de dépôt, Fonds de retraite, Fonds des travailleurs, Investissement Québec, etc.) et privés. **Nous devons briser le mythe d'un secteur strictement « subventionné » qui renvoie souvent**

une vision négative auprès de la population. On pourrait se doter d'un ministère de l'économie de la culture qui affirmerait clairement notre lien économique et parlerait davantage d'investissement que de soutien et de subvention.

Nous sommes d'avis que les institutions culturelles du Québec sont nos leviers de première ligne, le MCC, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la SODEC, Télé-Québec, l'Observatoire de la culture et des communications, et toutes celles qui disposent d'un mandat, d'une mission dans le domaine culturel, artistique et des communications.

Quelles soient identifiées et assujetties au développement culturel des communautés et des régions nous apparaît essentiel, si nous voulons assumer un progrès culturel significatif sur tout le territoire du Québec.

Planifier le développement de la culture en région demande d'avoir en main des données, des outils permettant de faire des analyses et des états de situation de nos réalités culturelles. Par exemple, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec constitue un outil statistique essentiel mais qui n'est pas opérationnel à sa pleine mesure, principalement dans la production de statistiques régionales et locales, dans une vision globale des paramètres culturels en jeu en contexte territorial.

Également, Télé-Québec (notre télé nationale) qui dispose déjà de bureaux régionaux (malheureusement pas dans toutes les régions) pourrait jouer un rôle majeur de diffuseur culturel local et de producteur régional.

Ainsi, dans le cadre de cette grande consultation québécoise, Télé-Québec aurait pu contribuer à la diffusion et à l'information sur cette consultation historique qu'est le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Il aurait été intéressant d'entendre des intervenants de toutes les régions du Québec s'exprimer sur les enjeux culturels d'aujourd'hui, face à la population. N'est-ce pas l'objectif de cette consultation qui interpelle l'ensemble de la population québécoise ? Il n'est pas trop tard pour s'ajuster car il y aura d'autres étapes après la consultation...

Soulignons également, en ouvrant cette une parenthèse sur un fait important, un oubli que nous avons remarqué sur le site web du MCC, à l'onglet « Ligne de

temps » de la page consacrée au *Renouvellement de la politique culturelle du Québec* : l'entente interministérielle intervenue en 2001 entre le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de l'époque n'y apparaît nulle part. Cette entente que l'on pourrait qualifier d'historique entre les deux ministères, a contribué à mettre en « œuvre » la ***Stratégie québécoise de développement des compétences des ressources humaines en culture*** suite aux travaux réalisés par ***Compétence Culture***.

Rappelons que ***Compétence Culture*** réunit les forces vives du milieu culturel du Québec (national et régional) pour assurer le développement des compétences de milliers de travailleurs artistiques et culturels partout au Québec dans un contexte où la reconnaissance du travail atypique (des artistes, pigistes, en fait tous les non-salariés du secteur) demeure encore un dossier problématique après plus de 15 ans de revendications. Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à consulter ***l'Avis de Compétence Culture*** déposé dans le cadre de la consultation, avis que nous appuyons sans contredit. Fin de la parenthèse.

Pour conclure ce chapitre, la politique ne doit pas être passive mais plutôt prônée un **leadership de changement** auprès de l'appareil gouvernemental, être proactive dans ses engagements envers le milieu culturel et les communautés qu'elle dessert. À ce titre *l'Agenda 21 de la culture* est un grand pas en avant que nous devons poursuivre.

Il en est ainsi pour **la médiation culturelle : en s'inspirant des principes du développement durable, elle favorise le changement en initiant des actions et des rencontres actives entre le monde culturel et la société pour ainsi modeler et accentuer la citoyenneté culturelle du Québec. La politique se doit d'être l'expression du changement si elle veut initier le changement attendu, adapté aux nouvelles réalités et en phase avec les forces culturelles du Québec.**

Recommandations

Nous retiendrons les fondements premiers de l'actuelle politique culturelle et reprendrons les principes et les thèmes que nous avons soulevés dans notre présentation.

Les grands axes de la politique ainsi que les grandes orientations demeurent d'actualité. Ils devront s'actualiser, en accord avec les principes du développement durable et l'Agenda 21 de la Culture, en raison des défis et des opportunités suscitées par les technologies, le numérique, la mondialisation des échanges et la croissance de l'économie créative, et ce dans la perspective du développement de l'identité et de l'économie culturelle et sociale des territoires du Québec.

Voici donc quelques orientations qui guideront la mise à jour de la politique :

- La politique, sur un plan économique, devra avoir une action territoriale, régionale. Des stratégies d'investissements publics et privés favorisant des partenariats économiques, pour le développement de la culture, notamment la création et la production culturelle ou la valorisation du patrimoine, dans toutes les régions du Québec. On pourrait également prévoir l'institution de Fonds d'investissement culturel régionaux;
- Toutes les orientations de la politique seront en accord avec les principes du développement durable et son corolaire l'Agenda 21 de la culture;
- La politique reconnaîtra le caractère culturel distinctif des régions du Québec et son importance dans l'occupation culturelle du territoire;
- La politique, ses leviers et ses instances culturelles, assumeront le leadership nécessaire auprès de l'état, ses organismes et mandataires afin d'assurer pleinement la mission culturelle qu'elle s'est donnée. Des ententes interministérielles pourraient amplifier, accélérer le développement de la culture au Québec;
- La politique sera active et interventionniste auprès de ses partenaires et de ses clientèles qu'elle dessert, soit le milieu culturel, les partenaires et les citoyens. À cet égard, elle visera à assurer des services culturels de proximité dans toutes les régions du Québec et de maintenir des bureaux régionaux du ministère.
- La politique accordera une grande importance au développement de la culture francophone au Québec et au développement des relations et des échanges économiques avec la francophonie canadienne et internationale.

- La politique sera inclusive envers tous les citoyens du Québec quels que soient leur origine ou leur nationalité.
- La politique devra favoriser l'apprentissage des arts aux jeunes partout au Québec;
- La politique visera à améliorer les conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs culturels de pair avec les autres ministères concernés. À ce sujet, le Rapport Bernier renferme plusieurs recommandations intéressantes sur le statut des travailleurs autonomes;
- La politique aura un volet économique qui définira les actions qu'elle entend prendre pour stimuler l'économie culturelle du Québec. Elle donnera également plus de moyens et de ressources à l'Observatoire de la culture pour réaliser pleinement son mandat au bénéfice des régions du Québec. Elle verra à favoriser les échanges économiques et culturels inter-régionales, inter-provinciales et internationales. Il est d'une grande importance de donner accès aux œuvres québécoises et d'assurer la circulation des artistes du Québec.
- La politique aura également un volet social reconnaissant ainsi la nécessité d'accompagner les forces culturelles dans son action auprès des citoyens. À cet égard, la médiation culturelle demeure une fonction d'intégration culturelle d'avant-garde auprès des citoyens qui devrait être reconnue par la politique.
- La politique visera à assurer la promotion et la valorisation des artistes de toutes les disciplines au Québec dans les grands médias. Quand pourrions-nous voir et entendre nos artistes en arts visuels, nos écrivains et poètes, nos musiciens classiques, nos danseurs et chorégraphes de toutes les régions à la grande télévision ?
- La politique sera mobilisatrice, un levier permettant d'associer les communautés, les décideurs, les créateurs, les artistes et organismes culturels et tous les autres intervenants interpellés par la culture au devenir du Québec culturel et des régions;
- La politique se voudra l'expression d'une volonté gouvernementale de considérer, à juste titre dans la nouvelle économie mondiale, la culture comme un secteur économique vital pour le Québec, qui engage tous les paliers du gouvernement;

- La politique verra à pérenniser la *Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture* avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale et ses partenaires (CPMT) assurant ainsi le développement des compétences de tous les travailleurs culturels du Québec;
- La politique soutiendra le virage vers une économie créative qui s'inscrit dans la logique des nouvelles technologies et du numérique et qui façonnera l'économie du futur;
- Finalement, la politique soutiendra la planification culturelle régionale et reconnaîtra aux *Conseil régionaux de la culture* les rôles et mandats qu'ils accomplissent en région.

Nous vous remercions d'avoir pris en considération nos propositions et notre opinion.

Une annexe précisant notre position sera ajoutée à notre mémoire avant la consultation prévue le 8 août 2016 à Saguenay.